



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pôle de compétitivité - Vitagora - Capacité d'intervention du Grand Dijon - Projets labellisés - Soutien à Farine+

Porté par le Grand Dijon, Vitagora Goût Nutrition Santé a été labellisé Pôle de Compétitivité en juillet 2005 par l'Etat. Ce pôle a pour objet de générer et de conduire des projets innovants pour renforcer le tissu industriel et améliorer la compétitivité des acteurs économiques dans les régions Bourgogne et Franche-Comté.

De par son positionnement unique Goût Nutrition Santé, l'ambition de Vitagora est de constituer un référent incontournable dans le débat « recherche et innovation » sur l'alimentation tout au long de la vie, de la petite enfance aux seniors, au niveau national.

Dès le début, les collectivités locales ont apporté leur soutien financier à la démarche du pôle aux côtés de l'Etat.

Le Grand Dijon, après avoir lancé Vitagora, s'est engagé à ses côtés :

- en participant au budget de fonctionnement de l'Association Vitagora, structure de gouvernance et d'animation créée en novembre 2005 (article 3 de la Convention Cadre signée le 17 octobre 2007 entre Vitagora et l'ensemble des collectivités de Bourgogne Franche-Comté et l'Etat) ;
- en adoptant l'exonération de taxe professionnelle prévue par le Code Général des Impôts en faveur des entreprises participantes aux Pôles de Compétitivité (délibération du 30 septembre 2006).

Dans les Pôles de Compétitivité, les projets reconnus d'envergure nationale sont labellisés par le Fonds Unique Interministériel (F.U.I.) et bénéficient ainsi de financements spécifiques de l'Etat.

Les collectivités peuvent dans ce cadre, décider d'abonder ces projets. C'est ce que le Grand Dijon avait décidé pour « Farine+ », premier projet labellisé du Pôle de Compétitivité Vitagora.

Il est proposé de décider d'apporter le soutien financier du Grand Dijon, à tout projet labellisé F.U.I. se développant sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, dans le cadre d'une convention spécifique à chaque projet.

Pour ce qui est du projet « Farine+ », un des acteurs s'est désengagé du projet sans en remettre en cause la finalité. Aussi, la Sarl BTC (Bourgogne Terre de Culture), chef de file du projet, se propose de reprendre la partie dévolue à la personne défaillante. Les activités qui étaient les leurs, seront coordonnées par BTC et seront effectuées sous forme de prestation de service.

Aussi, il est proposé de soutenir financièrement BTC en remplacement de l'Entreprise défaillante, Elancia.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de soutenir** financièrement les projets innovants entrant dans le champ des Pôles de Compétitivité labellisés F.U.I. ;
- **de dire** que la Communauté d'Agglomération soutiendra deux acteurs de Farine+, BTC en remplacement de l'Entreprise Elancia et le CHU – Unité de Gérontologie conformément aux accords intervenus entre l'ensemble des partenaires du projet, à hauteur respectivement de 146.393 € et de 15.425 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes conventions nécessaires à la mise en oeuvre de ces projets.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 1 JUIL. 2008



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Publié le - 1 JUIL. 2008
Déposé en Préfecture le